

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AMIENS**

Dénomination : AU PETIT CHAUDRON

n° de gestion : 2012B00318

n° d'identification : 751 299 785

n° de dépôt : A2012/001637

Date du dépôt : 03/05/2012

Pièce : Décision(s) des associés du 27/04/2012



225098



225098

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2012/001637**
n° de gestion : **2012B00318**
n° SIREN : **751 299 785 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 03/05/2012 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AU PETIT CHAUDRON Société à responsabilité limitée

390 route D'abbeville 80120 Rue -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

statuts constitutifs du 27/04/2012 (2 exemplaires)

Décision(s) des associés du 27/04/2012 (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Constitution d'une société commerciale sans activité

Fait à Amiens, le 03/05/2012

AU PETIT CHAUDRON
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 390, route d'Abbeville
80 120 - RUE



Les soussignés :

Monsieur Vincent BOUVET, demeurant 5, rue de la Barrière, 80120 RUE,
Mademoiselle Amandine BORDREZ, demeurant 5, rue de la Barrière, 80120 RUE,

Agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée AU PETIT CHAUDRON au capital de 100 euros, dont le siège social est 390, route d'Abbeville, 80 120 - RUE, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date du 27 avril 2012 à Amiens,

Nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée :

Monsieur Vincent BOUVET, demeurant 5, rue de la Barrière, 80 120 - RUE

Monsieur Vincent BOUVET dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Vincent BOUVET accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à AMIENS
Le 27 avril 2012

Two handwritten signatures. The first is a stylized signature, likely of Vincent Bouvet, and the second is a cursive signature, likely of Amandine Bordrez.